



à Ferney-Voltaire, le 14/06/21

Affaire suivie par l'infirmière :

Mme D'AMORE Lucie

Tél: 04 50 59 59 30

Mail: lucie.d-amore@ac-lyon.fr

**NOTE D'INFORMATION SUR LES PROJETS D'ACCUEIL INDIVIDUALISÉS (PAI)
à l'attention des familles d'élèves présentant un problème de santé**

En cas de problème de santé nécessitant des médicaments d'urgence et / ou des aménagements, un **projet d'accueil individualisé (PAI)** doit être réalisé en début d'année scolaire.

Les élèves ne sont pas autorisés à être en possession de médicaments.

Le PAI, à l'initiative des parents, permet de répondre de façon efficace et coordonnée à l'urgence selon les recommandations des professionnels de santé qui suivent votre enfant.

Le PAI est valable pour **la durée de la scolarité** de l'élève dans l'établissement, **en l'absence de modification du protocole d'urgence**. Il conviendra de fournir chaque année à l'infirmière une nouvelle ordonnance ainsi que les médicaments prescrits dont les dates de validité auront préalablement été vérifiées.

Si de nouvelles prescriptions interviennent, le médecin traitant pourra rédiger si besoin un **nouveau PAI**. Les formulaires PAI sont disponibles sur le site de l'académie de Lyon à l'adresse suivante : <http://www.ac-lyon.fr/dsden01/cid122072/projets-d-accueil-individualises-pai.html> et sur le site de la cité scolaire internationale.

Le PAI complété et signé, l'ordonnance et le traitement, devront être transmis à l'infirmière dès la rentrée de septembre 2021.

En cas de situation médicale complexe et/ou pour de plus amples informations, veuillez directement prendre contact avec l'infirmière du site sur lequel est scolarisé votre enfant.